

Compte rendu de l'audio-conférence du 2 novembre 2020 OS - Direction

Une audio conférence a eu lieu avec la direction sur le nouveau confinement mis en place au moins jusqu'au 1^{er} décembre par le gouvernement.

L'ensemble des missions est maintenu. Le Plan de continuité d'activité n'est pas réactivé.

Il y a néanmoins trois exceptions :

-le contrôle fiscal : discernement par rapport à l'activité des entreprises fermées administrativement qu'il ne faut pas mettre en difficulté.

La CGT précise que la fraude fiscale existe toujours notamment sur le fonds de solidarité.

La direction répond que les contrôles seront faits à posteriori grâce à l'intelligence artificielle (mission requête valorisation) comme lors du premier confinement.

-le recouvrement contentieux

-l'accueil du public :

Le public sera reçu sur les plages habituelles mais dans la mesure du possible uniquement sur rendez-vous. La continuité du pool téléphonique est donc nécessaire selon le directeur.

Pour la Trésorerie Ille-et-Vilaine Amendes et la Trésorerie hospitalière, l'accueil physique est maintenu pour l'instant sur les horaires habituels, ainsi que l'accueil de la DRFIP pour les chèques secours.

Pour toutes les autres missions, l'activité reste normale.

Le télétravail :

Les personnes vulnérables ayant une préconisation médicale des médecins de prévention qui télétravaillaient 5/5 jours continuent de télétravailler 5/5 jours par semaine;

- les personnes vulnérables qui télétravaillaient moins de 5 jours télétravailleront désormais 5 jours;
- les personnes vulnérables qui ne peuvent télétravailler sont placées en ASA;
- Il est important de rappeler que les agents atteints par l'une des 11 pathologies recensées lors du 1^{er} confinement sont de nouveau tous considérés comme étant vulnérables.
- les autres télétravailleurs conventionnés, prioritaires ou non et nomades :

La quotité de 5 jours a été posée en principe ; cependant pour toutes nos missions ne pouvant être exercées totalement à distance du fait de leur nature nécessitant des actions non télétravaillables (*accueil sur rendez vous, accueil téléphonique, liaisons matérielles et interactions avec le collectif de travail par exemple*), une quotité d'au moins 3 jours à 4 jours peut être retenue.

- télétravail des chefs de service dans la limite de 2 jours/semaine, sauf préconisation médicale.

Côté matériel, la direction a reçu 200 PC portables en VPN 10. Néanmoins la direction attend des dotations supplémentaires de Tiny au fil de l'eau en VPN 15.

477 agents tous grades confondus sont équipés en télétravail dont 171 cadres supérieurs et agents nomades.

Parmi les 306 autres agents télétravailleurs, la direction comptabilise environ 130 agents vulnérables. Ce chiffre de 477 agents actuellement en télétravail représente 34,7 % de l'effectif total de la direction.

La direction reconnaît aussi un déséquilibre entre les services. En effet, elle fait le constat que l'attribution du matériel nécessaire au télétravail l'a été de manière très hétérogène selon les services. La direction a donc comme objectif de trouver un équilibre entre la satisfaction du souhait des agents se portant volontaires pour télétravailler et l'harmonisation du taux de télétravail entre les services. Le directeur a tenu à préciser que le passage des agents en télétravail ne pouvait se faire que sur la base du volontariat.

Le matériel proposé aux collègues ne répond pas forcément aux besoins techniques des télétravailleurs, comme par exemple pour ceux qui sont dotés d'un ordinateur portable et qui ne peuvent utiliser le double écran.

La direction précise qu'elle n'a pas de remontée négative allant dans ce sens. Et pourtant des agents nous ont fait part de difficultés.

De plus, le matériel actuel ne permet pas de garder le collectif de travail et le contact avec le chef de service n'est pas optimale. La visio-conférence pourrait être une piste.

La CGT revendique un dédommagement financier pour le télétravailleur (chauffage, électricité, repas du midi, aménagement du bureau...)

Le directeur répond que l'on est dans un cadre de revendications nationales et ne peut donner suite de manière immédiate.

La CGT demande à avoir une information régulière du nombre de télétravailleurs. M. Le Gall s'engage à les fournir régulièrement. L'objectif de la direction est d'atteindre 44,5 % de télétravailleurs.

Le cas particulier de la plateforme téléphonique de la TCA :

La CGT est intervenue pour que les agents puissent faire au moins une journée complète de télétravail et non une demi-journée comme ce qui était proposé au départ. Suite à cette intervention, une possibilité sera offerte de basculer le standard vers leur domicile, ce qui permettrait de faire des journées complètes de télétravail.

L'aménagement des horaires :

La direction a rappelé la possibilité de venir travailler en dehors des plages fixes afin de limiter les risques de contamination en empruntant ainsi les transports en commun en dehors des heures de pointe.

La CGT demande donc la possibilité d'ouverture des sites dès 7h00 du matin. La direction répond que pour des questions de sécurité, ce n'est pas possible. Elle prend exemple des agents seuls qui pourraient se retrouver en difficulté en cas de malaise.

La CGT répond que les postes de concierge ont été supprimés.

La DRFIP s'interroge sur le faible nombre d'agents concernés, mais finit tout de même par s'engager suite à notre demande à recenser le nombre d'agents susceptibles d'arriver à partir de 7h00.

-La restauration collective :

La direction maintient l'ouverture des restaurants administratifs avec réévaluation, le cas échéant, de la jauge, l'organisation des places assises et étudie pour une offre complémentaire de paniers repas. Attention, il ne faut pas déplacer les risques dans les zones de convivialité dans les services.

Les agents ne bénéficiant plus de l'offre de restauration collective pourront demander la compensation financière à hauteur de 17,50 €.

- Les ASA :

Des ASA seront accordées aux agents vulnérables n'ayant pas le possibilité de télétravailler ainsi qu'aux agents officiellement qualifiés de cas-contacts par l'ARS.

Les ASA seront exceptionnellement accordées dans le cas où les écoles et crèches ne peuvent fonctionner.

Contrairement à ce qui avait cours lors du 1^{er} confinement, la DG ne prévoit pas d'accorder d'ASA pour les agents en contact rapproché avec des personnes vulnérables. La direction précise cependant qu'elle étudiera les demandes au cas par cas.

- La formation professionnelle :

Tous les stages de formation continue, préparation aux concours et autres sessions en présentiel, sont suspendus. Les inscriptions aux sessions d'e-formation et leur suivi se poursuivent, à ce stade.

- L'accueil du public :

Bien que l'accueil ne se fera plus que sur rendez-vous, le directeur a précisé que pour répondre aux annonces gouvernementales les sites resteront ouverts le matin et qu'un filtrage entre les contribuables ayant ou non un rendez-vous sera effectué par un vigile sur les sites de Magenta et de Saint-Malo. Si le filtrage s'avérait difficile à accomplir sur les sites de Fougères, Redon ou Vitré la direction pourra également faire appel à des vigiles sur ces sites pour assurer cette tâche.

Le directeur parle tout de même de pragmatisme pour les usagers se présentant sans rendez vous. La DRFIP fera donc une communication dans le sens de la prise de rendez-vous auprès de la presse et des collectivités territoriales.

Pools téléphoniques : vu qu'il y aura plus d'appels, le directeur estime que le système des pools téléphoniques va faire une nouvelle fois ses preuves dans ce contexte difficile comme cela a été le cas lors du confinement du printemps. La direction a néanmoins précisé qu'elle ne revenait pas sur l'arrêt de ceux-ci le 4 décembre mais qu'un retour d'expérience sera demandé aux agents et aux chefs de services en fin d'année pour qu'un bilan soit effectué ce qui permettra d'établir si oui ou non les pools téléphoniques sont bénéfiques ou pas à la bonne marche des SIP.

La délégation CGT a rappelé que lors du premier confinement, des agents volontaires ont été mis en renfort pour améliorer le taux de décroché. Mais aujourd'hui, seuls des agents des SIP sont mis à contribution. La CGT a fait remonter les revendications de ces agents (cf la pétition intersyndicale largement signée) qui préfèrent gérer directement les appels sur leur poste téléphonique dans les secteurs pour éviter la multitude de contacts que peut rencontrer l'utilisateur. En effet, les agents des secteurs sont alors plus efficaces quand ils répondent directement de leur poste de travail aux questions des contribuables. En outre, le nombre de collègues à répondre est globalement plus important que dans les pools.

De plus, concernant les conditions sanitaires au sein du pool téléphonique, la CGT a demandé en complément de l'avis de l'Inspecteur Sécurité Santé au Travail (ISST), un avis du médecin de prévention. Le directeur s'est engagé à le faire.

- Utilisation du matériel partagé :

Que cela soit sur les pools téléphoniques où plusieurs agents utilisent les mêmes outils ou, dans les postes comptables avec les messageries fonctionnelles, une application sur un même poste partagé (exemple DDR3), la direction rappelle qu'il existe un protocole barrière.

La CGT préfère qu'il n'y ait pas de partage de matériel. Notamment DDR3 peut être utilisé sur plusieurs postes de travail.

- Le NRP :

La CGT est intervenue fermement sur la demande de suspension des réformes. Comme les autres OS, elle estime que la période, déjà anxiogène, ne doit pas être consacrée au démantèlement de la DGFIP. Outre le fait que la revendication est toujours l'abandon du NRP et des réformes en cours, l'urgence aujourd'hui est bien la protection des agents et la gestion de la crise sanitaire et non à la mise en œuvre du NRP.

Même la DG a reconnu que les agents ont largement exprimé leur désaccord.

Dès le 1^{er} janvier, les déménagements engendreront des déplacements et augmenteront les risques sanitaires.

Le directeur applique les directions nationales et précise qu'il prendra toutes les précautions pour sécuriser les déménagements. Il est hors de question de faire prendre des risques aux agents.

Enfin, la CGT a redemandé l'intervention du pôle ergonomique du ministère dans le cadre de la mise en œuvre du NRP. Le directeur a répondu qu'il y était favorable, mais qu'il fallait attendre la présentation des plans des bureaux précis pour y faire appel. La CGT a précisé que l'intervention du pôle ergonomique doit se faire bien en amont des restructurations à venir.

Prochaine audioconférence la semaine prochaine, si d'ici là vous avez des doutes ou des questions, contactez-nous rapidement que nous puissions intervenir.

Prenez soin de vous et de vos proches, votre santé est notre priorité.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter : cgt.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr

● <http://www.dgfip.cgt.fr/35/> ● portable : 07 61 56 38 22